

COMITÉ
D'ÉCHANGES
ET DE SUIVI
Canadian Malartic



RAPPORT ANNUEL



2018

TABLE DES MATIERES

Table des matières	ii
Une structure visant à répondre aux nouvelles obligations gouvernementales.....	3
Poursuivre le dialogue entre la communauté de Malartic et Mine Canadian Malartic : continuité des mandats.....	4
Une nouvelle composition	6
De nouvelles règles de fonctionnement.....	10
L'activité du CES-CM en 2018.....	11
Faits saillants	11
Les rencontres réalisées en 2018	12
Rapports de dépenses	15
Les dossiers 2018 en bref	16
Vigie et suivis constants.....	16
Impact : recueil d'information, sensibilisation et mesures de mitigation.....	18
Remerciements et informations	21

2018 : ANNÉE 1 DU PROJET PILOTE DU COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

UNE STRUCTURE VISANT A REPOUDRE AUX NOUVELLES OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES



Visite du site minier en juin 2018 sur le thème de la gestion des eaux

L'année 2018 marque la première année d'existence du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (CES-CM). Ce document constitue ainsi son premier rapport d'activités.

Projet pilote initié conjointement par Mine Canadian Malartic (MCM) et le Comité de suivi Canadian Malartic pour une durée de 12 à 18 mois, le CES-CM est un nouveau mécanisme qui a remplacé le Comité de suivi Canadian Malartic à l'automne 2017.

Nouvelle législation

Depuis le 31 décembre 2015, date d'entrée en vigueur de l'article 101.0.3, la *Loi sur les mines* oblige les exploitants miniers à constituer un comité de suivi pour chaque bail minier nouvellement délivré sur l'ensemble du territoire du Québec.

Dans ce contexte, et à la suite de l'obtention du décret pour le Projet Extension Malartic, MCM et le Comité de suivi Canadian Malartic ont souhaité réorganiser les activités du comité sur la base des nouvelles orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Qu'est-ce qui a changé?

La création du CES-CM vise à :

- Répondre aux nouvelles obligations réglementaires
- Développer une approche de travail par consensus, afin que le comité devienne un véritable lieu de rassemblement
- Favoriser une participation active de MCM aux rencontres à titre de personne-ressource
- Assurer un financement des activités du comité sous la responsabilité de MCM, le comité ayant abandonné la structure d'organisme à but non lucratif (OBNL)
- Axer les discussions sur le suivi environnemental, les enjeux de cohabitation et les relations communautaires

Concertation

Le choix de la nouvelle organisation du comité est le fruit d'un travail de concertation entre les administrateurs du Comité de suivi Canadian Malartic et des représentants de MCM : plusieurs rencontres se sont tenues entre 2015 et 2016, et des visites d'autres comités de suivi actifs au Québec ont été réalisées afin de s'inspirer des meilleures pratiques.

La réflexion a permis d'identifier des points de convergence, de développer une vision commune et d'aboutir à la création du nouveau comité.

POURSUIVRE LE DIALOGUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE MALARTIC ET MINE CANADIAN MALARTIC : CONTINUITE DES MANDATS

Ainsi son rôle est de :

- Constituer un espace de dialogue et de partage d'information entre MCM, les personnes et les organisations concernées par les activités de MCM;
- Développer une compréhension commune, complète et nuancée des impacts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux activités de MCM;
- Relayer l'information découlant des activités du CES-CM aux organismes et aux citoyens;
- Faire des recommandations à MCM dans le but d'influencer et de bonifier ses pratiques, de proposer des solutions concertées et de maximiser les retombées dans la communauté

Visite du site du projet Extension Malartic en octobre 2018



NOUVELLES RESPONSABILITES ET ENGAGEMENTS POUR MINE CANADIAN MALARTIC

En vertu de la *Loi sur les mines* et du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*, MCM devait répondre aux exigences suivantes :

- ➔ **Composer un comité de suivi** avec au moins :
 - 1 représentant du milieu municipal;
 - 1 représentant du milieu économique;
 - 1 citoyen;
 - 1 représentant d'une communauté autochtone consultée par le gouvernement à l'égard de ce projet;
 - composé majoritairement de membres indépendants où tous doivent provenir de la région où se trouve le bail minier;
- ➔ **Réunir le comité** au moins une fois par année;
- ➔ S'assurer qu'au plus tard 15 jours après chaque réunion, le comité transmet à MCM un compte rendu de celle-ci;
- ➔ **Publier le compte rendu** sur un site internet dans les deux jours ouvrables qui suivent sa réception;
- ➔ **Choisir d'un commun accord dès sa première réunion, des modes privés de prévention et de règlement des différends**, notamment à l'égard :
 - Des renseignements et des documents demandés à MCM;
 - Des dépenses du comité;
 - Du soutien technique requis par le comité.
- ➔ Fournir, dans les 15 jours suivant une demande d'accès à l'information formulée par écrit, les renseignements et documents demandés par le Comité de suivi ou motiver son refus;
- ➔ **Assurer le financement des dépenses de fonctionnement du comité de suivi**, y compris celles entreprises pour prévenir ou régler un différend, celles liées aux déplacements et à l'hébergement de ses membres et celles associées au soutien technique du Comité de suivi, incluant le recours à des expertises externes, lorsque cela est requis;
- ➔ **Publier sur internet un rapport annuel des activités et des dépenses** du comité de suivi dans les 90 jours suivant la fin de son exercice financier.

Au-delà, MCM s'est engagée sur les points suivants :

- ➔ **Participer activement aux rencontres** du CES-CM en tant que personne-ressource (voir 1.4 Composition du CES-CM);
- ➔ **Tenir compte des avis et des recommandations** du CES-CM;
- ➔ **Mettre en œuvre les solutions proposées** par le comité ou sinon motiver un refus;

- ➔ **Rendre disponible les informations** sur les différents projets et leur avancement;
- ➔ **Assumer les coûts relatifs au bon fonctionnement** du CES-CM;
- ➔ **Défrayer les coûts** d'une personne à la facilitation;
- ➔ **Offrir des activités de formation** pour les membres du CES-CM dans le but de renforcer leur capacité à mener le suivi des opérations de Mine Canadian Malartic.

Les membres du CES-CM se sont engagés à :

- ➔ Participer aux rencontres du CES-CM (voir les comptes rendus des rencontres sur le site : cescm.ca);
- ➔ Prendre connaissance de l'information, examiner les études, dossiers et projets;
- ➔ Participer aux études, aux projets et à la recherche de solutions;
- ➔ Formuler des opinions et des recommandations;
- ➔ Partager l'information obtenue lors des rencontres dans leur organisation respective et dans leur milieu;
- ➔ Partager avec le CES-CM les informations recueillies dans leur milieu au sujet des opérations de Mine Canadian Malartic.

UNE NOUVELLE COMPOSITION



Visite du site minier en juin 2018 sur le thème de la gestion des eaux

Le CES-CM est composé à la fois de membres et de personnes-ressources.

Les MEMBRES jouent un rôle d'interface entre le CES-CM et la communauté de Malartic afin de transmettre les attentes, les besoins et les interrogations. Ils identifient les enjeux, les problématiques vécues par la communauté et contribuent à la définition de mesures de mitigation et d'atténuation.

En 2018, le CES-CM comptait 18 membres.

Les PERSONNES-RESSOURCES interviennent à la demande du CES-CM, sur des mandats ou des enjeux particuliers requérant des compétences spécifiques. Elles reçoivent toute la documentation associée aux rencontres. Une personne-ressource qui le juge pertinent peut toujours participer aux rencontres du CES-CM.

En 2018, le CES-CM comptait 7 personnes-ressources permanentes.

LISTE DES MEMBRES DU CES-CM EN 2018

CATÉGORIES	NB. DE MEMBRES	NOM
Citoyenne et citoyen de Malartic* *idéalement issus des différents quartiers de la ville	3-4	Mariette Brassard Caroline Royal Yves Simard <i>(a quitté le comité fin 2018)</i> Gilles Théberge
Citoyenne et citoyen de Rivière-Héva* *idéalement issu du Rang des Merles	1	Robert Paquin
Personne* issue du milieu environnemental	2	Judith Sénéchal Clémentine Cornille, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
Personne issue du milieu sociocommunautaire	2	Réjean Hamel, Table des aînés Claudette Jolin, Coup de pouce <i>(a quitté le comité en 2018)</i>
Personne issue du milieu municipal de Malartic	1	Martin Ferron, Maire de Malartic
Personne* issue du milieu économique	1	Nancy Désaulniers, Service de développement local et entrepreneurial, MRC de La Vallée-de-l'Or <i>(a quitté le comité en 2018)</i>
Personne* issue du milieu de la santé et des services sociaux	1	Marianne Chouinard, Prévention suicide A-T
Personne* issue du milieu de l'éducation ou de la recherche	1	François-Michel Denommé, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Personne issue du milieu récréotouristique	1	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic

Rapport annuel 2018

Personne* issue des communautés autochtones	1	À combler
Personne représentant des instances gouvernementales ¹	Au besoin	Au besoin
Administrateurs (Mesure temporaire : le temps du projet pilote, les administrateurs du CSCM qui ne se retrouvent pas dans les catégories précitées sont invités à participer aux activités du CES-CM.)	+2	Aline Sauvageau (<i>a quitté le comité en 2018</i>) Frédéric Gauthier

* Les sièges du CES-CM sont destinés dans l'ordre aux personnes de Malartic, de Rivière-Héva et de Dubuisson, puis à celles de l'Abitibi.



Visite du site du projet Extension Malartic par les membres du comité en octobre 2018

¹ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Ministère des Transports du Québec, Direction de Santé publique, Ministère des Affaires municipales et de l'habitation, Municipalité régionale de comté, Municipalité de Rivière-Héva.

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES DU CES-CM EN 2018

CATÉGORIES	NB. DE PERS.	NOM
Citoyenne et citoyen de Rivière-Héva* *idéalement issu du Rang des Merles	1	Yvon Charette, Comité citoyens de Rivière-Héva
Personne issue du milieu municipal de Malartic	1	Mario Sylvain, MRC Vallée-de-l'Or
Personne* issue du milieu de la santé et des services sociaux	1	Stéphane Bessette, Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT)
Personnes représentant Mine Canadian Malartic	2	Christian Roy, Directeur-général adjoint Normand d'Anjou, Directeur environnement et développement durable
Personne représentant des instances gouvernementales	2	Pierre Doucet, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Hélène Iracà, Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Jean Iracà, Ministère des Transports du Québec Denis Moffet, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

AUTRES PARTIES PRENANTES DU CES-CM

CATÉGORIE	NOM
Personnes issues de l'accompagnement et du conseil en relations communautaires	Marie-Ève Maillé, animatrice-facilitatrice (Notre Boîte), <i>a quitté le comité en 2018</i> Cédric Bourgeois, animateur-facilitateur Marie-Ève Sirard, rapporteuse Yves Grafteaux, rapporteur (Transfert Environnement et Société)

DE NOUVELLES REGLES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des nouvelles règles de fonctionnement du CES-CM est accessible sur cescm.ca. Le CES-CM souligne notamment les ajustements suivants intégrés dans le cadre du projet-pilote :

› Désignation des membres

Les membres du CES-CM sont choisis en premier lieu sur la base des suggestions faites par les anciens administrateurs de la structure précédente, le Comité de suivi Canadian Malartic, et par les organisations pertinentes comme MCM et le Centre intégré de santé et de service sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Pour pourvoir les postes vacants, un appel à candidatures est ensuite réalisé auprès de la communauté de Malartic et de Rivière-Héva. Si le nombre de candidatures est trop élevé, les membres sont finalement choisis par la communauté lors d'une assemblée publique d'information et d'échanges.

› Gestion

Une professionnelle responsable de la coordination du Comité a été recrutée. Elle a été sélectionnée de façon conjointe par les représentants du Comité de suivi Canadian Malartic et MCM.

› Fonctionnement et procédures

Les activités du CES-CM restent souples et sans formalités excessives, son statut n'étant plus celui d'un organisme à but non lucratif (OBNL) mais d'un comité qui définit son propre mode de fonctionnement.

Le CES-CM agit par consensus. Les membres prennent connaissance de l'information transmise par MCM, posent des questions, proposent des solutions ou font des recommandations. Les rencontres sont animées par une entreprise externe qui est sélectionnée conjointement par le CES-CM et MCM.

› Reddition de comptes

Un compte rendu est rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres et aux

personnes-ressources du CES-CM pour commentaires et approbation. Une fois validé, ce compte-rendu devient public et accessible sur le site internet cescm.ca.



Site internet du CES-CM

L'ACTIVITE DU CES-CM EN 2018



Visite du site minier en juin 2018 sur le thème de la gestion des eaux

FAITS SAILLANTS



LES RENCONTRES REALISEES EN 2018

7 rencontres organisées en 2018		Les actions du CES-CM en bref
RENCONTRE 1	Les sujets traités :	
24 JANVIER	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la <i>Politique de résolution des préoccupations et des plaintes</i> par MCM et revue des plaintes reçues en 2017• Présentation de l'historique et du <i>mécanisme de gestion des non-conformités environnementales</i> par MCM• Retour sur la consultation publique du <i>Projet Souterrain Odyssey</i> (PSO) du 13 décembre 2017 par MCM	
THÈME :	Les actions de suivi demandées par le CES-CM :	
PRÉOCCUPATIONS ET PLAINTES	<ul style="list-style-type: none">• Faire un comparatif du total des plaintes déposées au Ministère de l'Environnement vs celles déposées à MCM• Faire un suivi sur les non-conformités au regard de l'évolution des normes de bruit• Évaluer la possibilité d'un poste internet au local communautaire de MCM	
	Décisions :	
	<ul style="list-style-type: none">• Diffuser les comptes rendus des rencontres deux semaines après les avoir soumis aux membres	
RENCONTRE 2	Les sujets traités :	
14 mars	<ul style="list-style-type: none">• Suivi des plaintes et des non-conformités depuis le 24 janvier• Présentation thématique de MCM sur les <i>Sautages, vibrations et surpressions</i>• Suivis demandés à la rencontre 1	
THÈME :	Les actions de suivi demandées par le CES-CM :	
SAUTAGES, VIBRATIONS ET SURPRESSIONS	<ul style="list-style-type: none">• Revenir sur l'appréciation d'un plaignant concernant le suivi de sa plainte par MCM• Clarifier des éléments de définition et de mesure concernant les nuisances sonores• Faire un suivi de la situation des compensations du <i>Guide de cohabitation</i> pour la zone A	

- Obtenir des informations additionnelles concernant les sautages, et des données complémentaires du sismographe de la mine sur la rue Champlain lors interventions de sautage
- Présenter la vidéo illustrant le projet de *déviaton de la 117*

RENCONTRE 3

25 avril

Les sujets traités :

- Suivi des plaintes et des non-conformités depuis le 14 mars
- Atelier de travail thématique sur les préoccupations des membres en matière de qualité de l'air. Présentation par MCM de la gestion de la qualité de l'air
- Suivis demandés à la rencontre 2

Les actions de suivi demandées par le CES-CM :

- Approfondir l'information sur la performance environnementale des machines (émissions)
- Obtenir des données supplémentaires sur les particules fines
- Organiser une rencontre thématique sur la santé et la qualité de l'air à l'automne
- Faire un suivi avec la ville de Malartic sur la réglementation en matière d'émissions atmosphériques
- Mettre à jour l'étude de sensibilité 2016 (si pertinent)
- Obtenir davantage d'information sur les gaz d'explosion dans le cadre des activités de sautage

THÈME :

QUALITÉ DE L'AIR

RENCONTRE 4

15 juin

Visite de la mine

Les sujets traités :

- Suivi des plaintes et non-conformités depuis le 25 avril
- Présentation thématique sur la gestion de l'eau potable par MCM
- Suivis demandés aux rencontres précédentes

Les actions de suivi demandées par le CES-CM :

- Obtenir davantage d'information sur certains des espaces visités comme celui des fosses
- Approfondir l'information sur la performance environnementale des machines (émissions de Gaz à effet de serre notamment)
- Faire un suivi sur la procédure juridique en cours (action en recours collectif)

THÈME : QUALITÉ
DE L'EAU

- Obtenir plus d'informations sur le prélèvement d'eau par l'entreprise L'Or Bleu
- Solliciter le Comité mixte municipalité industrie sur l'information à diffuser en termes de risques associés aux activités de sautage
- Présenter les résultats d'analyse de toxicité sur la faune aquatique
- Faire le suivi du projet Extension et envisager une visite du site à l'automne

RENCONTRE 5

Les sujets traités :

12 septembre

- Suivi des plaintes et des non-conformités depuis le 15 juin 2018
- Suivis demandés lors des rencontres précédentes
- Organisation du recrutement du membre du milieu économique et socio-économique

Les actions de suivi demandées par le CES-CM :

- Réaliser un portrait des inspections résidentielles et de leurs conclusions réalisées par MCM à la suite de plaintes
- Cartographier les interventions réalisées par MCM concernant les vibrations
- Présenter les nouvelles en matière de suivi social
- Mettre en place le processus de recrutement de la coordination
- Faire un suivi de l'épisode d'odeur du 18 août

RENCONTRE 6

Visite du site du projet Extension Malartic

17 octobre

RENCONTRE 7

Les sujets traités :

28 novembre

THÈME :

AMBIANCE

SONORE ET

PROTOCOLES

ACOUSTIQUES

- Suivi des plaintes et des non-conformités depuis le 12 septembre 2018
- Présentation thématique sur le son et le bruit par la firme Soft dB
- Suivis demandés lors des rencontres précédentes

Les actions de suivi demandées par le CES-CM :

- Vérifier l'heure de la plainte acoustique au chantier 12-9
- Revenir sur le 7,52 mm/s à la station Jacques Cartier du 27 novembre 2018
- Vérifier le financement de l'Orchestre régional

RAPPORTS DE DEPENSES

Conformément aux règles de fonctionnement du CES-CM et aux engagements pris par MCM, les dépenses suivantes ont été effectuées :

POSTE BUDGETAIRE	MONTANT
Coordination du comité <ul style="list-style-type: none">• Salaire global de la coordination	124 526,00 \$
Consultants et experts <ul style="list-style-type: none">• Notre Boite• TES• Richelieu Hydrogéologie• Visuart• Soft dB	135 846,38 \$
Dépenses de fonctionnement <ul style="list-style-type: none">• Papeterie• Téléphonie• Publicité• Logiciels et licences• Repas• Articles EPI• Location de bureaux	12 016,69 \$
TOTAL	272 389,07 \$

LES DOSSIERS 2018 EN BREF

VIGIE ET SUIVIS CONSTANTS

L'année 2018 se caractérise avant tout par une appropriation des opérations et des données de MCM. Dans cette période de transition, les membres se sont formés en vue de jouer pleinement leur rôle.

Le CES-CM s'est assuré d'obtenir des informations en lien avec les enjeux de cohabitation ou qui concernent les impacts sociaux et environnementaux des activités de la mine. Courroie de transmission entre la compagnie et la communauté, il a informé cette dernière du bon déploiement de ces mesures et de leur efficacité.

PRÉOCCUPATIONS ET PLAINTES

La gestion des plaintes et des préoccupations ainsi que la satisfaction des plaignant(e)s dans le traitement de leur requête font partie du mandat du CES-CM. MCM a ainsi présenté et sensibilisé les membres du CES-CM à l'ensemble de la procédure :

- La Politique de résolution des préoccupations et des plaintes
- Le mécanisme de résolution des préoccupations et des plaintes
- La charte interne de traitement des plaintes
- La revue des plaintes pour l'année 2017
- La répartition géographique des plaintes

› [L'ensemble de ces documents est accessible sur demande auprès du CES-CM.](#)

De plus, l'état de situation des plaintes est présenté à chacune des rencontres du CES-CM

PLAINTES ÉTUDIÉES EN 2018

TITRE	CATÉGORIE	LOCALISATION	DATE	NB. DE SUIVIS ET DE COMMUNICATIONS	STATUT
Odeur de soufre 21 janvier 2018	Environnement Odeur	Secteur 2 Malartic	24 janvier 2018	9	Fermée le 23 février
Bris Pare-brise pont temporaire	Pont temporaire	Rouyn-Noranda	10 juillet 2018	5	Fermée le 21 août

TITRE	CATÉGORIE	LOCALISATION	DATE	NB. DE SUIVIS ET DE COMMUNICATIONS	STATUT
Circulation à l'entrée du site de la mine	Trafic routier	Secteur 5, Malartic	18 juillet 2018	3	Fermée le 23 juillet
Bris de céramique durant un sautage	Vibration	Secteur 2, Malartic	3 août 2018	2	Fermée le 10 décembre
Bruit, sifflement provenant d'une pelle	Bruit	Secteur 1, Malartic	6 août 2018	5	Fermée le 21 août
Bruit provenant des travaux de forage du chantier 12-9	Bruit	Secteur 2, Malartic	1 ^{er} octobre 2018	5	Fermée le 2 novembre

NON-CONFORMITÉS ENVIRONNEMENTALES

Selon la *Loi sur la Qualité de l'environnement*, les non-conformités environnementales concernent les dépassements liés à l'eau, les défauts d'autorisations, les manquements aux conditions liées aux autorisations, les manquements documentaires.

MCM a réalisé un historique des non-conformités au CES-CM et a présenté au comité sa procédure de gestion des non-conformités environnementales.

› **L'ensemble de ces documents est accessible sur demande auprès du CES-cm.**

NON-CONFORMITÉS ENVIRONNEMENTALES ÉTUDIÉES EN 2018

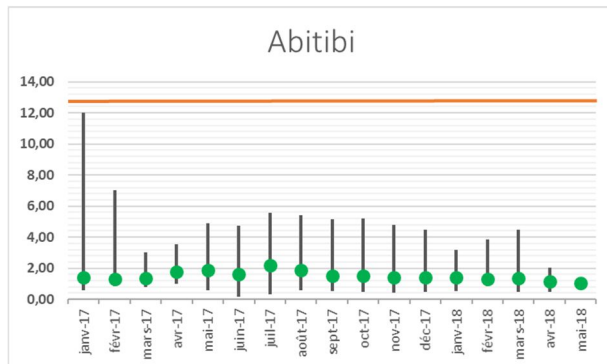
TITRE	CATÉGORIE	LOCALISATION	DATE	NB. DE SUIVIS	STATUT
Émission de NOx durant un sautage	Environnement Émission de NOx	Fosse Canadian Malartic	5 juin 2018	1. Avis/évaluation des couleurs de fumée de tirs le 13 avril 2. Rapport identifiant les causes 3. Envoi des vidéos de sautage 4. Envoi du plan correcteur	Plan correcteur soumis le 15 juillet

IMPACT : RECUEIL D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET MESURES DE MITIGATION

À travers l'étude des plaintes et la discussion autour des mesures d'atténuation et de mitigation proposées par MCM, le CES-CM contribue au développement d'une série d'interventions visant à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Ainsi, à chaque rencontre du CES-CM, les membres prennent connaissance des *rapports mensuels de vibrations* réalisés par MCM (sismographe). Ils s'informent sur les éléments techniques, demandent des explications supplémentaires et vont valoir leur opinion sur les enjeux et opinions en cours.

SAUTAGES, LES ENJEUX DE VIBRATION ET SURPRESSIONS



Exemple de rapport de vibrations présenté au CES-CM par MCM à chaque rencontre (ici Station Abitibi en juin 2018)

MCM a réalisé une présentation au CES-CM visant à expliquer et vulgariser les interventions de sautage, les mesures prises par MCM en vue d'atténuer les impacts générés telles les vibrations et les explosions.

› Le CES-CM a demandé davantage d'information à MCM concernant les rapports des différentes stations, incluant celui de la station Champlain, et sur les activités de sautage ayant eu lieu en 2017.

QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'AIR

La gestion de la qualité de l'eau et de l'air a fait l'objet d'une rencontre dédiée du CES-CM. La qualité de l'air a été traitée sous la forme d'un atelier de travail durant lequel les membres ont exprimé leurs préoccupations.

MCM a présenté ses outils et protocoles de mesure, ses résultats d'analyse et ses interventions pour diminuer les quantités de poussières.



Vue extérieure d'une station de mesure de la qualité de l'air

La visite de la mine a constitué une opportunité de mieux identifier les risques et l'impact climatique de l'activité et des machineries du site.

- › **Le CES-CM a tenu à s'informer davantage en manifestant sa volonté d'organiser une rencontre dédiée à la qualité de l'air sous l'angle de la sécurité.**



Visite du site minier en juin 2018 sur le thème de la gestion des eaux

MCM a réalisé une présentation complète de la gestion de l'eau potable, des eaux souterraines et de l'eau sur le site minier. À cette occasion, l'entreprise a présenté son plan d'urgence en cas de déversement, d'incendie et d'affaissement de la digue ou de rupture du barrage.

- › **Le CES-CM a confirmé le faible niveau de risques auprès du Comité mixte municipalité industrie.**

PROJETS DE MINE CANADIAN MALARTIC

PROJET EXTENSION MALARTIC

Dans le cadre du projet d'extension qui comprend la déviation d'un tronçon de la route 117 et l'extension de la fosse Canadian Malartic, le CES-CM a demandé à MCM de le tenir informé tant sur le projet que sur les communications qui sont envisagées auprès de la communauté. MCM a présenté un plan de la voie de contournement et une vidéo (accessibles sur le site internet communaute.canadianmalartic.com).

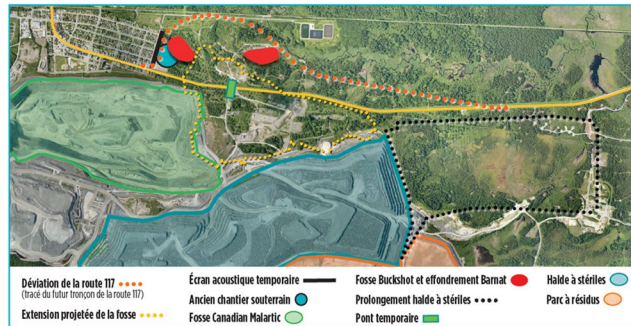


Visite du Projet Extension Malartic en octobre 2018

PROJET SOUTERRAIN ODYSSEY

En plus des rencontres réalisées avec les acteurs communautaires et institutionnels, un café-rencontre a été organisé le 13 décembre 2017 avec la communauté de Malartic et de Rivière-Héva afin d'échanger sur le projet. L'évènement a regroupé 50 participants.

La qualité de l'air a été la préoccupation la plus soulevée par les participants. MCM s'est engagée à mettre en œuvre plusieurs des mesures proposées telles une étude de trafic ou de circulation routière, ou encore la mise en œuvre du Programme de revente des résidences acquises issu du Guide de cohabitation.



Carte du Projet Extension Malartic présentée en octobre 2017 au CES-CM par MCM

Les étapes suivantes ont été présentées par MCM lors des rencontres du CES-CM :

1. L'accès au site et l'impact sur la route 117 sont en cours de discussion avec le ministère des Transports du Québec
2. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques va analyser la demande de modification de décret.
3. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles va réaliser un échantillonnage en vrac.

REMERCIEMENTS ET INFORMATIONS

Le CES-CM remercie ses membres et les différentes personnes-ressources impliquées tout au long de l'année 2018 pour la qualité de leurs interventions, leur disponibilité et leur volonté de contribuer à améliorer la cohabitation entre MCM et les communautés locales.

Le CES-CM remercie l'ensemble de ses collaborateurs pour leur contribution au recueil d'informations et de données et pour le conseil apporté tout au long des rencontres du comité.

Comité d'échanges et de suivi
Canadian Malartic (CES-CM)

cescm.ca

Production du rapport annuel :
Transfert Environnement et Société